

# Le document d'intentions pédagogiques

## Cadre

Porter à la connaissance des élèves, par un document succinct qui leur est remis en début d'année, les objectifs généraux et les critères de réussite de chaque cours est une démarche pédagogique qui permet à chaque élève de se situer et de savoir, dès le départ de sa formation, ce qu'on attend de lui. C'est aussi une façon de le préparer, dans la transparence à une meilleure compréhension du niveau qu'il devra atteindre pour réussir

Chaque enseignant distribue, en début d'année scolaire, un document d'intentions pédagogiques reprenant : l'intitulé exact, les objectifs du cours, les compétences et savoirs à acquérir ou à exercer, les moyens d'évaluation utilisés, les critères de réussite, l'organisation de la remédiation, le matériel nécessaire à chaque élève.

## Intérêts

- Pour l'élève :
  - comprendre dès le départ ce qu'on attend de lui ;
  - appréhender les futures décisions du conseil de classe.
  
- Pour l'équipe de professeurs :
  - expliciter le projet d'enseignement ;
  - formaliser la conformité des processus d'apprentissage et de certification ;
  - établir un contrat clair avec l'élève et sa famille.
  
- Pour l'école – la direction :
  - améliorer la visibilité de l'action individuelle/collective des enseignants ;
  - améliorer la cohérence des parcours de formation.

## Précautions

- Il est souhaitable que le DIP soit établi conjointement par les enseignants d'une même option et d'un même degré.
- Il doit être écrit dans un langage accessible à l'élève.
- Il doit être en conformité avec :
  - le programme ;
  - le règlement général des études de l'école.
  
- Ce document peut être utilisé par les familles dans le cadre d'un recours. Il est consulté par le service de l'inspection lors de l'évaluation du niveau des études.
- Le DIP n'est pas un règlement disciplinaire (comportement), mais vu, son caractère contractuel, il est contraignant pour les élèves et les enseignants. La prudence s'impose quant à son contenu, non négociable, qui impose l'engagement de tous. Il est donc conseillé qu'il soit signé par tous (Direction, Enseignants, élèves, parents/tuteurs).

# Canevas pour construire un document d'intentions pédagogiques

## Intitulé exact du cours

Il s'agit du titre du programme de référence.

## Objectifs

Ces objectifs sont conformes aux prescrits du programme présentés dans l'introduction de celui-ci.

## Compétences et savoirs

Cette rubrique décrit les contenus de chaque compétence à développer tout au long de l'apprentissage telles qu'elles sont présentées dans le programme.

## Moyens d'évaluation

Il s'agit ici de décrire les supports et modes d'évaluations :

- évaluations formatives : devoirs, contrôles réguliers, remédiation, ... ;
- évaluations certificatives: épreuves certificatives (internes ou externes).

## Critères de réussite

Grâce à quoi (évaluations, bulletin...) et comment (seuil de réussite attendu) le conseil de classe va-t-il décider de la réussite ou de l'échec de l'élève pour son passage de classe

Par exemple :

- présenter une grille d'évaluation critériée ;
- préciser le seuil de réussite attendu pour chaque épreuve certificative ;
- préciser le seuil de réussite attendu pour l'ensemble des épreuves certificatives.

## La remédiation

Cette rubrique présente les dispositifs et les outils mis en place dans ou en dehors de la classe pour aider les élèves en difficulté. Les remédiations ne sont pas forcément des moments ajoutés à la formation, mais des actions mises en place, le plus rapidement possible, par l'enseignant et/ou ses collègues lorsque des lacunes ont été diagnostiquées. Il faut privilégier la différenciation (remédiation individualisée ou en groupes de besoins).